



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Direction des relations et des
ressources humaines
Service d'appui aux
ressources humaines
SARH 2

Affaire suivie par :

Nathalie MAGUIRE
Cheffe de bureau SARH 2
Téléphone : 05 57 57 35 53
nathalie.maquire@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex



Bordeaux, le

11 DEC. 2018

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Messieurs les Directeurs académiques des services
départementaux de l'académie de Bordeaux

Objet : Traitement des demandes de détachement des professeurs des écoles souhaitant un détachement dans le corps des enseignants du second degré, d'éducation ou dans le corps des psychologues de l'éducation nationale. - année scolaire 2019/2020-

Références :

- note de service n° 2018-141 du 03/12/2018 parue au BOEN n°45 du 06 décembre 2018 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale.
- note de service académique relative aux demandes de détachement en date du 10 décembre 2018.

Annexe :

- annexe 1: *note de service académique.*
- annexe 2: *liste des personnels inscrits dans un parcours de reconversion.*

La note de service ministérielle annuelle relative aux opérations de détachement dans les corps enseignants, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale est parue au BOEN n°45 du 6 décembre 2018 (note de service 2018-141 du 3 décembre 2018).

Compte tenu du nombre de demandes, il est apparu nécessaire de faire une déclinaison académique de celle-ci notamment pour expliciter le traitement des demandes et fixer une date butoir de réception des dossiers. Vous la trouverez annexée à ce courrier (annexe1).

Concernant les demandes des personnels relevant de votre autorité qui souhaiteraient demander un détachement dans le second degré au sein de l'académie, je vous remercie de me transmettre vos avis avant le 8 février 2019.
L'avis attendu est l'avis de l'IA-DASEN. En cas d'avis défavorable, je vous remercie de le motiver.

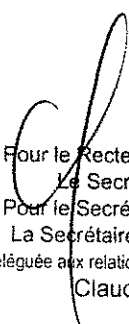
Pour information, et comme mentionné dans la note de service académique, la date butoir fixée aux personnels du second degré de l'académie souhaitant exercer dans le premier degré, ou aux autres personnels (hors professeurs relevant de votre autorité)

souhaitant exercer dans le second degré au sein de l'académie, est fixée au 31 janvier 2019.

Par ailleurs, les personnels du premier degré qui demandent un détachement peuvent également candidater pour exercer dans le second degré par liste d'aptitude, et font souvent les deux demandes. Mes services sont attentifs à ces doubles candidatures. En cas d'accord sur les deux dispositifs suite aux CAPN compétentes, l'accès par liste d'aptitude demeure réglementairement prioritaire.

Les personnels du premier degré actuellement en période de pré détachement, ou en cours de détachement seront contactés par mes services pour connaître leurs intentions : retour dans le corps d'origine, détachement, maintien en détachement, ou intégration. Vous trouverez la liste des personnels concernés en annexe 2. Je vous remercie de tenir compte de cette population pour les nouveaux dossiers que vous serez amené à instruire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'ensemble de ces éléments.



Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY